

**Sixième réunion du Copil
du projet de « Parc éolien Aubépin » sur Cravant,
porté par VALOREM, le jeudi 9 juin 2022**

COMPTE RENDU

Etaient présents les titulaires :

Serge Villoteau (SV), Philippe Gaconnet (PG), Pierrette Marmasse (PM), Cyrille Caumont (CC), Denis Couret (DC), Arnaud Rabier (AR), Emile Rouleau (ER) et Philippe Venard (PV).

Etaient présents les invités :

Monsieur Alystair Depyl (AD) de la société eXplain.
Monsieur Thomas Roth (TR), chargé d'études environnement/paysage chez VALOREM.

La réunion débute à 18H00, dans la salle des loisirs de Cravant.

PV introduit la réunion et donne la parole à ER.

ER présente le programme de cette réunion :

- Le premier point, animé par AD, présentera l'enquête « porte à porte » et les résultats.
- Ensuite TR exposera le principe des études paysagères.
- ER mettra en perspective les actions à venir.

ER donne la parole à AD.

AD, de la société eXplain, société de communication, propose de présenter, dans un premier temps, le principe d'une campagne dite de « porte à porte » puis les résultats obtenus sur le bourg et ses hameaux.

Pourquoi faire un « porte à porte » ?

Lorsqu'une collectivité publique ou privée se pose une question ou souhaite recueillir des avis sur un projet, il peut être très intéressant d'entendre, « en direct et sans filtre », la population concernée.

Ce moyen de communication permet d'obtenir la qualité d'un contact direct via des « ambassadeurs » spécialement formés à la conduite d'entretien en tête à tête.

Dans ce genre d'enquête, en général, le « rendement » de l'opération est le suivant :

- sur 100 portes « frappées », 47% s'ouvrent.
- 83% de ces portes « ouvertes » acceptent l'entretien et répondent à l'ambassadeur.



- La durée de l'entretien est en moyenne de 7 minutes.

En théorie, 100% des portes doivent être frappées, mais les portes ne s'ouvrent pas si les habitants sont absents !

Les ambassadeurs d'eXplain sont recrutés parmi des étudiants, des travailleurs indépendants ou des intérimaires. Ils sont tous formés au préalable.

L'entretien est conduit en 3 étapes :

- Apporter de l'information sur le projet.
- ECOUTER l'habitant.
- Après l'entretien, l'ambassadeur restitue sur un questionnaire ce qu'il a entendu.

Les habitants sont classés en plusieurs catégories.

Les favorables sont en accord avec la transition énergétique et adhère au projet.

Les 4 catégories suivantes sont très importantes à connaître :

- « Neutre » : L'habitant connaît le projet et reconnaît du plus mais aussi du moins.
- « Indifférent » : L'habitant n'a aucun intérêt pour le projet (personne très âgée, personne qui déménage, etc...) .
- « Ne sait pas » : L'habitant n'a pas assez d'infos pour se prononcer sur le projet.
- « Non identifié » : Impossible à classer car le discours est incohérent.

Résultats de la campagne sur Cravant (bourg et hameaux)

- 413 portes ont été frappées (sur les 460 de la commune)
- 194 portes se sont ouvertes soit 47%
- 157 échanges ont eu lieu soit 81% des portes ouvertes

Sur ces 157 échanges, 45 personnes, soit 29%, ont laissé leurs coordonnées afin de recevoir des informations de la part de VALOREM.

Le sexratio des répondeurs est à 50/50

Les entretiens ont eu lieu, le jeudi 19 mai 2022 de 12H00 à 14H30 et de 17H00 à 20H00.

Sur les 157 habitants répondeurs, 59% étaient au courant du projet (habituellement le taux pour ce type d'étude est de 49%). La population Cravantaise se dit donc plus informée par rapport aux autres communes travaillant sur les mêmes projets.

A la question, « comment avez-vous eu connaissance de ce projet ? », les réponses sont les suivantes :

52% par la mairie

41% par mon voisinage

17% par VALOREM

6% par la présence du mât de mesures

PG fait remarquer que le bulletin municipal de janvier 2022 accompagné du 1^{er} bulletin d'information de Valorem ont dû contribuer à cette connaissance.

Répartition géographique des habitants ayant eu connaissance ou pas du projet :

Cravant bourg : 54% avaient l'information et donc 46% ne savaient pas.

Les hameaux : 67% avaient l'information et 33% ne l'avaient pas.

A la question, « quelle est votre position, en général, vis à vis de l'éolien en France ? » :

44% sont pour (dans les études menées en France, c'est 34%).

21% sont contre (en France, c'est plutôt 22%).

17% sont indifférents.

A la question, « quelle est votre position vis à vis du projet éolien à Cravant ? » :

39% sont pour (en France, d'habitude c'est 32%).

25% sont contre (en France, d'habitude c'est 27%).

18% sont indifférents.

DC demande si l'on a des données différentes lors de l'enquête publique du préfet.
AD répond « oui bien sûr » car, lors du déroulement de l'enquête publique, les favorables se déplacent peu, les neutres ou les indifférents, peu ou pas du tout. Les défavorables se déplacent de façon importante.

Au cours de l'enquête, les sujets suivants sont abordés :

37% parlent de la transition énergétique.

32% évoquent positivement la production électrique d'origine éolienne.

31% parlent de l'impact sur le paysage.

22% pensent au bruit pouvant être généré.

18% parlent de la production électrique négativement.

Les revenus fiscaux pour la commune sont accueillis favorablement par 52% des personnes.

23% des personnes ont posé des questions sur l'emplacement du projet.

28% sur les capacités de production.

28% se posent des questions sur l'éventuel impact sonore.

17% souhaiteraient voir une réduction sur leur facture d'électricité.

32% souhaitent voir le parc loin des habitations.

14% veulent la préservation des paysages.

A la question, « quelles retombées économiques souhaiteriez-vous voir pour la commune ? », on obtient :

- 57% n'ont pas d'idée.
- 15% souhaiteraient une amélioration de l'école, la création d'un gymnase, d'une salle polyvalente.
- 13% demandent une amélioration des trottoirs.
- 6% souhaitent plus d'aides pour le fonctionnement des écoles.
- Création d'aires de jeux et routes à refaire.

Au sujet du financement participatif « Quelle connaissance en avez-vous ? »

28% connaissaient.
36% ne savent pas ce que c'est.

A la question « Auriez-vous un intérêt personnel pour ce financement ? »

23% ont un intérêt plus ou moins.
6% déclarent un net intérêt.
17% répondent « qu'il faut voir ».

PG fait le constat que l'information sur le projet de parc éolien sur Cravant est finalement connue de la majorité des habitants.

SV et PG font remarquer que certains ambassadeurs ont laissé penser que c'était la Mairie qui avait appuyé et commandité cette opération de porte à porte.

AD répond que les ambassadeurs ont reçu des consignes sur la façon de se présenter. Il reconnaît néanmoins qu'il peut y avoir des soucis de compréhension de la part de certains ambassadeurs ou de certains habitants.

CC demande si l'on ne pourrait pas réaliser ce genre d'enquête sur 2 semaines afin de permettre davantage de réponses.

AD répond que cela ne change pas fondamentalement les réponses, car sur une seule journée, il y aura toujours des personnes qui passeront à travers l'enquête.

PG précise que les habitants sont finalement plus au courant que ce que laissaient penser les échos entendus au gré des rencontres. Il pose la question des avantages supplémentaires pour les riverains.

ER répond qu'il est possible de lier des partenariats avec des fournisseurs d'électricité verte mais les habitants devront accepter de changer de fournisseur.

ER évoque aussi la possibilité, pour les riverains de devenir membre d'une SEM réservée, mais il leur faudra investir financièrement en prenant des parts dans le projet.

CC dit que l'aspect visuel négatif pourrait être compensé par une réduction des taxes foncières pour les riverains ?

CC parle des craintes, déjà évoquées, de parasites pour la TV ou les téléphones.

Au sujet de la baisse de la valeur mobilière des habitations, CC questionne ce sujet. ER a transmis le 16 juin 2022 à PV, en complément, une information qui peut nourrir le Copil dans sa réflexion au sujet de la valeur de l'immobilier. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a publié une « Synthèse d'étude préliminaire et perspectives » en mai 2022. Cette synthèse conclut à la difficulté d'évaluer une perte de valeur. Ce document est ajouté en annexe de ce compte rendu.

CC et PV évoquent les hameaux d'Ourcelles, Prenay et Josnes qui n'ont pas été enquêtés. Lors du projet éolien des années 2000, les oppositions étaient venues de ces communes. ER répond qu'une enquête, uniquement faite auprès des riverains directs, aurait biaisé les résultats. Si l'on enquête uniquement auprès des opposants, la représentativité de la commune sera faussée.

PV fait remarquer que les avis des habitants de ces communes ont pu évoluer avec l'arrivée de nouveaux habitants et le changement de mentalité au sujet de la transition énergétique et la nécessité de trouver de nouveaux moyens de production électrique.

SV et PG soulèvent la mise en place d'une réunion publique d'information sur le projet.

Il s'ensuit une discussion animée.

De ces échanges, il ressort les points d'interrogation suivants auxquels le Copil devra répondre puis prendre une position argumentée :

- Une réunion publique, pourquoi faire ?
- Quelles sont les attentes ? Quel est l'objectif poursuivi ?
- Quels seront les résultats escomptés, lors de la conclusion de la réunion ?
- Faire une présentation du projet, mais quel projet puisqu'il n'est pas finalisé ?
- A quelle date ? Au moment du dépôt du dossier en janvier 2023, avant l'enquête publique de la fin 2023 ?
- Le souhait de délivrer une information objective, avec les arguments pour et contre, afin de permettre un choix éclairé, pourrait se heurter à une opposition idéologique ?
- L'organisation d'une telle réunion publique peut permettre d'offrir une tribune où l'on ne trouvera que des opposants locaux ou d'autres communes et l'absence d'habitants favorables à ce projet. Si quelques habitants favorables, en faible nombre sont présents, prendront-ils la parole ? Il est difficile d'aller à l'encontre d'un groupe !

AD conclut son intervention en précisant que les ambassadeurs ont été très bien accueillis même par les personnes résolument contre. Il remercie le Copil.

Le Copil le remercie pour sa présentation et les données précises transmises.

PV constate qu'il est 19H00 et qu'il reste 45 minutes pour aborder les 2 derniers points.

ER prend la parole pour introduire son collègue TR.

TR se présente. Il est chargé des études environnement / paysage depuis 12 ans chez VALOREM.

Il accompagne le chef de projet en analysant en permanence les études réalisées par les bureaux d'études extérieurs (BE).

L'agence d'Orléans du BE AUDDICE a été retenue par VALOREM.

M. Damien Humeau, ingénieur paysagiste, 6 ans d'expérience dans les EnR, et Mme Audrey Laversin, ingénieure paysagiste, assistante, sont en charge de ce volet.

Chronologie des évènements :

- Janvier 2022 : début des études.
- Mars 2022 : début de la phase « terrain ».
- Automne 2022 : Présentation du photomontage.

Enjeux :

- Paysage agricole très ouvert

- Vallée de la Loire et la Sologne
- Eolien déjà présent dans le secteur

Zone UNESCO et monuments historiques. Secteur étudié : 7 kms de diamètre.
Habitat : le bourg et ses hameaux.

PG et ER échangent au sujet des éoliennes plus anciennes, implantées proches des habitations.

Peu d'études à l'époque : Environnement, paysage, bruit, faune, flore, etc...

Le niveau d'exigence des services de l'Etat, suite aux décisions politiques, a été considérablement élevé rendant plus difficile l'obtention des autorisations.

TR définit les aires d'études (AE).

La topographie Beauce, Val de Loire, Sologne est prise en compte ainsi que l'emplacement des différents monuments historiques ou ayant un intérêt culturel, communal important.

L'unité paysagère étudiée est plus large que la ZIP (zone d'implantation du projet).

Une zone « cœur » comprend spécifiquement Cernay et Cravant.

Une zone large sur 15 à 20 km.

Une sélection de 30 points de vue à fort enjeu sera réalisée et d'autres pourront être réalisés à la demande des services de l'Etat.

Les photomontages, grâce à des logiciels puissants, sont fiables et capables de rendre compte de la situation réelle attendue.

PV propose qu'il soit montré au Copil des exemples de photomontages à l'époque des projets puis des photos réelles des parcs en fonctionnement.

Points de vigilance concernant la saturation visuelle à prendre en compte.

PG pose la question de l'existence d'éoliennes au nord de Cravant mais constate que, jusqu'à l'heure, aucun projet n'avait vu le jour aussi proche de la vallée de la Loire.

ER répond que plusieurs projets éoliens sont en cours de développement le long de l'axe ligérien. Il répond également que les implantations de parcs éoliens se trouvaient bloquées du fait des contraintes militaires fortes (radars, zones d'exercices de vol à très basse altitude).

TR remercie le Copil pour son attention et les questions posées. Le Copil remercie TR.

PV précise qu'il est 19H45.

ER prend la parole afin d'aborder le dernier point.

Etat actuel du programme à venir d'ici fin 2022 et projection pour 2023.

- Mi-juin 2022 : Réunion de coordination de VALOREM. Définition de l'implantation.
ER précise par mail reçu le 14 juin 2022, que cette réunion de coordination aurait lieu fin août 2022.
- Début septembre 2022 :
2ème lettre d'information portant principalement sur l'implantation du parc éolien.
3ème permanence publique après la diffusion du bulletin.

- Octobre 2022 : Visite d'un parc éolien VALOREM en activité (avec un Copil 7 ?)
- Novembre 2022 : Réunion avec le pôle ENR du Loiret.
- Fin 2022/Janvier 2023 : Dépôt de la demande officielle auprès des services de l'Etat.
- Année 2023 : Instruction du dossier par les services de l'Etat.
- Second semestre/fin 2023 : Enquête publique diligentée par la préfecture du Loiret.

PG relance le principe d'une réunion publique et ses modalités. Le Copil devra se prononcer à la rentrée 2022 sur l'opportunité ou pas d'en réaliser une et à quelle date.

ER avait noté la présence d'un foncier appartenant à la commune. Il pourrait être possible pour VALOREM de louer ces terres afin d'installer un poste électrique de distribution. D'autre part, il faudra étudier les loyers que VALOREM réglera à la commune pour l'usage des chemins communaux. Il est fait état de la notion de chemin communal à statut privé ou public. SV et PG disent qu'ils regarderont ce point.

ER conclut sa présentation.

Le Copil le remercie. Il est 20H00 et PV clôture la réunion.

Si vous avez des questions ou des observations émanant des habitants de la commune, vous pouvez joindre individuellement et directement Emile Rouleau par :

- Courrier : 1 rue Eugène Varlin, 44100 Nantes
- Mail : emile.rouleau@valorem-energie.com
- Portable : 0620253729
- Bureau : 0252332162

Annexe : étude ADEME. / Lien : [ADEME impact éolien immobilier](#)

Messages clés de l'étude :

- **L'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90 %, et très faible pour 10 % des maisons vendues** sur la période 2015-2020. Les biens situés à proximité des éoliennes restent des actifs liquides.
- L'impact mesuré est **comparable à celui d'autres infrastructures industrielles** (pylônes électriques, antennes relais).
- **Cet impact n'est pas absolu**, il est de nature à **évoluer dans le temps en fonction des besoins ressentis par les citoyens** vis-à-vis de leur environnement, **de leur perception du paysage et de la transition énergétique.**